



L'AFEF, association créée à Nancy en 1925 et reconnue d'Utilité publique depuis 1937, a organisé le 26 septembre 2016 un grand colloque "**Pour un essor de la filière forêt-bois**", rassemblant au Palais du Luxembourg 200 personnalités en présence du ministre. Les "actes" de ce colloque ont été publiés et l'AFEF en a tiré les 10 propositions suivantes, approuvées en Conseil d'Administration le 8 février 2018 et confirmées par celui du 19 mars 2018.

Les 10 propositions de l'AFEF pour un essor de la filière forêt-bois

1. Améliorer la fiscalité de l'amont forestier pour encourager la création de valeur ajoutée en diminuant, de 1/4 à 1/10 de la valeur de la forêt, l'assiette de l'imposition en capital (Succession, IFI) de la forêt.
2. Recréer un mécanisme spécifique de soutien à la plantation, de manière à replanter de 60 à 100 000 ha par an, pour un engagement financier public d'un minimum de 100 millions d'€.
3. Simplifier l'organisation des organismes d'accompagnement de la forêt et les réglementations forestières.
4. Accentuer les mesures permettant le regroupement des petites parcelles, une première étape ayant été franchie avec le plafonnement des frais notariaux pour les petites parcelles (Loi Macron).
5. Favoriser le développement de la biomasse à partir de la récolte forestière pour les installations de chauffage et de cogénération.
6. Accentuer l'effort public de recherche-développement et d'innovation sur l'ensemble de la filière et encourager l'effort privé, une première étape ayant été franchie avec l'inscription de la filière bois comme filière d'avenir (immeubles de grande hauteur ...), veiller au développement de la certification « gestion durable ».

7. Amplifier le programme de construction de logements HLM en petits immeubles à ossature bois.

8. Faciliter les grands projets industriels structurants : la concurrence doit être encouragée de manière à permettre l'accueil sur notre sol de technologies et d'acteurs performants, soutenir l'aval de la filière.

9. Recréer des formations spécifiques d'ingénieurs forestiers.

10. Restructurer, en la simplifiant, la "tutelle publique" de la forêt et de la filière, "émiettée" entre de nombreux ministères (agriculture, environnement, énergie, économie ...) de manière à gagner en efficacité.

8/02/2018 et 19/03/2018